

Avis du groupe scientifique sur les additifs alimentaires, les arômes, les auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments à la demande de la Commission concernant

une 3ème liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments.

(Cire de polyéthylène, REF. No 80000, Cire de polypropylène, REF. No 80160, Ether de 2,4,4'-Trichloro-2'-hydroxydiphényle (Triclosane), REF. No 93930)

Adopté le 15 mars 2004 par procédure écrite

RÉSUMÉ

Dans sa tâche globale d'évaluation des substances destinées à l'usage des matériaux en contact avec les aliments conformément à la Directive du Conseil 89/109/EEC du 21 décembre 1988 relative aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, le groupe scientifique AFC a évalué les cinq substances suivantes :

Ref. No.: 80000
Nom de la substance: Cire de polyéthylène
CAS number: 9002-88-4
Classifié en liste: 3
Restriction: Pas de restriction spéciale

Ref. No.: 80160
Nom de la substance: Cire de polypropylène
CAS number: 009003-07-0
Classifié en liste: 3
Restriction: Pas de restriction spéciale

Ref. No.: 93930
Nom de la substance: Ether de 2,4,4'-Trichloro-2'-hydroxydiphényle (Triclosane)
CAS number: 3380-34-5
Classifié en liste: 3
Restriction: 5 mg/kg d'aliment